MOYENS D'EXÉCUTION

Du plan présenté à l'Assemblée Nationale, par LAFOSSE, pour l'établissement d'une École Vétérinaire à Paris, en remplacement de celle d'Alfort.

MOYENS D'EXÉCUTION

Du plan présenté à l'Assemblée Nationale, par Lafosse, pour l'établissement d'une École Vétérinaire à Paris, en remplacement de celle d'Alfort.

En présentant à l'assemblée nationale mes idées sur l'établissement d'une école vétérinaire, mon intention n'a pas été de dévoiler tous les abus qui ont existé, et subsistent encore dans celui d'Alfort. Ces abus sont énormes, sans doute, et très-multipliés dans tous les détails. Ce que j'en ai dit est bien au-dessous de la vérité; mais je n'ai pas entrepris une critique, et il importe peu que telle personne ait profité de la foiblesse ou de l'inexpérience d'un mi-

nistre, au moment où la nation porte un regard sévere sur tous les établissements publics, et met dans la balance, d'un côté, ce qu'ils lui coûtent, et, de l'autre, les avantages qu'elle en retire. Il est facile de régler la dépense de l'école d'Alfort, d'après un plan plus économique; mais cette opération faite, l'on demandera toujours, en quoi est utile l'école d'Alfort? J'ai démontré dans mon plan que le local étoit mal choisi, qu'elle ne pouvoit prospérer que dans la capitale, et qu'elle seroit absolument nulle tant qu'elle n'y seroit pas transportée. Cette vérité sera semsible à toutes les personnes qui cultivent les sciences, et se trouve prouvé de fait par 25 ans d'une malheureuse expérience. Il faut donc ou supprimer tout-à-fait cet établissement, ou en former un à Paris sur un plan plus sage et mieux combiné. Toutes les considérations que l'on avanceroit pour maintenir l'établissement d'Alfort, ne peuvent être

d'aucun poids : l'on dira sans doute que les bâtiments sont faits, qu'ils ont coûté énormément, qu'en les vendant l'on perdra beaucoup; que le cabinet de curiosités et d'injections mérite d'être conservé : tout cela est vrai; mais je répondrai, que les bâtiments n'apprennent rien aux éleves, et que le cabinet sera beancoup mieux placé à Paris qu'à Alfort. L'instruction la meilleure possible, voilà le but qu'il faut atteindre, voilà la chose principale, tout le reste n'est qu'accessoire, et doit céder devant l'unique avantage d'un établissement de cette nature. Dans le plan que j'ai présenté, j'ai assuré, autant qu'il m'a été possible, la concurrence et l'émulation des éleves, le zele et l'activité des professeurs. Tout autre plan qui rempliroit mieux cette intention, seroit préférable, et devroit être adopté. S'il ne s'en présente pas un meilleur que le mien, je supplierai l'assemblée nationale de le prendre en considération, et de le juger

dans sa sagesse. Une seule difficulté pourroit en suspendre l'exécution. C'est le manque d'un local convenable dans Paris, et peut-être l'éloignement que l'on auroit dans ce moment-ci, de faire la dépense d'en arranger un. Si ce motif pouvoit suspendre le décret de l'assemblée nationale, je me permettrai de lui représenter qu'une maison de 5 à 6 mille livres de loyer, pourroit suffire pendant quelques années, et jusqu'à ce que les représentants de la commune aient trouvé les moyens de donner à cet établissement un local qui lui procure toutes les commodités dont il peut jouir. En admettant que l'assemblée nationale voulût encore faire l'économie du loyer de cette maison, j'offre mon établissement à Paris, rue de Seve, pour servir, pendant l'intervale de la suppression de l'école d'Alfort et de l'établissement de celle de Paris. Quelque resserré qu'il soit, il conviendra mieux à l'instruction des éleves que celui qui est

à deux lieues de la capitale; et je crois pouvoir, sans orgueil, me présenter pour coopérer à cette instruction. 40 années d'études, 35 ans d'expérience et de services dans ma profession, des ouvrages sur mon art, recherchés et estimés de tous les connoisseurs, doivent inspirer quelque confiance, et persuaderont sans peine, que les éleves d'Alfort ne perdront rien pour passer de leur école à la mienne. C'est à mes leçons que se sont déja formés les plus célebres hippiatres des cours étrangeres: MM. Wolstein et Schmit dans l'Empire, directeurs des écoles de Vienne; M. Hernnequist en Suede; M. Piontkoski en Pologne; M. Weber, directeur de l'école de Dresde en Saxe; M. Ravanel pour le duché de Deux-Ponts, etc. Mes vœux seront satisfaits, si en consacrant mes veilles à la gloire de ma patrie, je puis rappeller à la vie l'art précienx, mais languissant de la médecine vétérinaire, et rendre à l'école

françoise la supériorité qu'elle n'auroit pas perdue sous une administration plus clairvoyante.

Si l'assemblée nationale agrée mes offres, je la supplie de borner mes services au court intervale de temps qui séparera la suppression de l'école d'Alfort, de l'établissement de celle de Paris. Aussitôt que celle-ci sera formée, les places de professeurs doivent être données au concours. Je me présenterai dans l'arêne, j'entrerai en lice avec mes concurrents; et si, dans le combat, je trouve un vainqueur, je me réjouirai des talents dont ma patrie pourra se glorifier.

Deux motifs puissants détermineront l'assemblée nationale à la prompte suppression de l'école d'Alfort : l'économie de plus des trois quarts des frais de cet établissement, et la nésessité de procurer aux éleves les moyens de s'instruire, en profitant des ressources de la capitale.

F I N.